



Abandon du logement par le locataire

Par **amel**, le **17/06/2009** à **13:09**

Bonjour, rnvoilà je loue ma maison depuis novembre 2008, juusqu'à lors pas trop de problèmes, mais depuis mis avril, nous n'arrivons plus a joindre le locataire, ni sur son portable, ni sur son lieu de travail, (ou la secretaire m'a annoncé que ce dernier ne travaillait plus dans leurs société), il ne répond plus a nos differend mail. je me suis déplacer sur les lieux de l'habitation (je réside actuellement en angleterre, et la maison est situé dans le department del'eure).La maison est inhabité. j'ai vue mes anciens voisins qui me disent qu'il ne l'ont pas vu depuis avril. inutile de vous dire que le loyer n'est pas payer depuis. lors de ma présence sur les lieux j'ai mantadé un huissier pour non paiement du loyer et non présentation de l'attestation d'assurance. j'ai contacter aussi la gendarmerie du canton (pour qu'il fassent des rondes autours de la maison).rnaujourd'hui, je voudrais faire constater un[fluo] ABANDON DU LOGEMENT PAR LE LOCATAIRE que dois je faire ?

Par **Solaris**, le **17/06/2009** à **20:37**

Bonjour,rnrnIl convient de demander à votre huissier qu'il dépose une requête devant le tribunal d'instance afin d'obtenir une ordonnance qui l'autorisera à pénétrer dans les lieux et à procéder à toutes constatations utiles.rnPar la suite cela vous permettra d'engager la procédure pour ordonner la reprise des lieux.